

Financements STAGES

Bourse Blériot (Conseil Régional Nord Pas de Calais)

Dans un contexte international de plus en plus concurrentiel, l'objectif du Conseil régional depuis 2005 est clair : relever le défi de l'attractivité du système d'enseignement supérieur du Nord-Pas de Calais. Cette démarche volontariste se décline par la possibilité pour les étudiants d'effectuer un séjour d'études en université étrangère partenaire de leur établissement ou un stage à l'étranger en entreprise (indifféremment de sa taille, de son statut juridique et du secteur économique dans lequel elle opère), ONG, associations, administration étrangère...



Conditions d'attribution :

- L'étudiant ne doit pas percevoir une aide financière d'une autre région française
- L'étudiant ne doit pas percevoir la bourse de mobilité internationale des étudiants du ministère de l'Enseignement Supérieur
- Le cumul des bourses et rémunération liées à la mobilité ne dépasse pas le plafond de 1000 € mensuel
- Le séjour d'études ou le stage doit correspondre à une durée minimale de 1 mois
- L'éligibilité est conditionnée par un plafond de ressources à ne pas dépasser : 26 000€ de quotient familial
- L'étudiant n'a le droit qu'à une bourse Blériot pour l'ensemble de sa scolarité.
- Si l'étudiant est APPRENTI du Supérieur, il doit s'adresser au centre de formation FORMASUP qui gèrera son dossier
- Les sélections doivent répondre à des critères pédagogiques définis par le service Relations Internationales de l'établissement.
- Le dispositif s'adresse à des étudiants à partir de la 2ème année et jusqu'à la 5ème année incluse du système LMD.

Montant : 400€ par mois.

Attention, cette bourse n'est **pas automatique** et fait l'objet d'une **sélection au niveau de Lille1**. La sélection dépend de la **destination, des critères sociaux et du projet de l'étudiant**. Plus d'information sur le [site du Conseil Régional](#).

Renseignements et dossiers : Relations Internationales auprès de [Laure BARRETEAU](#)

Bourse Erasmus Stage (Union européenne)

La Commission européenne a étendu le dispositif Erasmus aux stages en entreprise. Le stage doit être d'une durée minimale de 2 mois et doit se dérouler dans l'un des pays membres de l'Union européenne (autre que la France), les pays de l'Espace Economique Européen, la Turquie ou la Croatie. Très peu de bourses sont disponibles.

La bourse Erasmus Stage n'est pas cummable avec la Bourse Blériot.

Le cumul des bourses et rémunération liées à la mobilité ne dépasse pas le plafond de 1000 € mensuel.



Montant : par mois selon la destination :

- 300€ par mois pour les pays suivants : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Islande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie
- 350€ par mois pour les pays suivants : Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Lichtenstein, Norvège, Royaume-Uni, Suède

Renseignements et dossiers : Relations Internationales auprès de [Laure BARRETEAU](#)

Retrait des dossiers :

Service des Relations Internationales de Lille 1
Bâtiment A3 - Cité Scientifique
59655 Villeneuve d'Ascq Cédex
Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 13h30 à 16h45
et le vendredi de 8h30 à 11h45

Date limite de dépôt des dossiers :

avant la date de début de stage

Toute demande déposée après le début de la mobilité, hors délais, ou incomplète sera rejetée.

En savoir plus : télécharger la [fiche d'information](#)